

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 MAI 2006 à 18 H 00

*Commission Finances, Commerce, Transferts intercommunaux et Ressources Humaines : réunie le 10/05/06*

*Commission Culture : réunie le 25/04/06*

*Commission Sports : réunie le 05/04/06*

*Commissions Urbanisme/Travaux/Environnement : réunie le 02/05/06*

*Commission Enfance-Education : réunie le 18/05/06*

## ORDRE DU JOUR

### EXPOSE DU MAIRE

### RESSOURCES HUMAINES

- 1 - « Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique Territoriale, hospitalière et d'Etat » (PACTE) : créations de postes au tableau des effectifs 2006
- 2 - Tableau des effectifs 2006 : création et suppression de poste

### AMENAGEMENT URBAIN - ETUDES

- 3 - 30 rue Gomot : cession foncière
- 4 - 9 et 9 bis rue Hellenie : abandon de servitudes

### MARCHES -TRAVAUX

- 5 - Programme 2006 d'éclairage public

### ENVIRONNEMENT

- 6 - Information : le point sur les dispositifs publicitaires en Z.P.R.2

### CULTURE

- 7 - Tarifs 2006/2007 : Ecole de Musique
- 8 - Tarifs 2006/2007 : Ecole d'Arts Plastiques
- 9 - Tarifs 2006/2007 : cours de paléographie au Service Archives Municipale : forfait photocopies
- 10 - Tarifs 2006/2007 : saison culturelle « Accès-Soirs »
- 11 - Utilisation du Fonds d'Initiatives Jumelage
- 12 - Utilisation du Fonds d'Initiatives Culturelles

### SPORTS

- 13 - Tarifs divers 2006/2007 : Ecole Municipale des Sports
- 14 - Tarifs divers 2006/2007 : Animations Vacances « Sport » juillet 2006
- 15 - Tarification de la piste d'athlétisme, des terrains extérieurs et des installations sportives couvertes
- 16- Répartition de la subvention de fonctionnement attribuée aux associations sportives des collèges et lycées

### ENFANCE - JEUNESSE

- 17 - Tarifs 2006/2007 : centres de loisirs et garderie
- 18 - Motion relative aux associations éducatives complémentaires de l'école publique

### ADMINISTRATION GENERALE

- 19 - Legs testamentaire de feu Maître MOREL à la Commune de Riom

### QUESTIONS DIVERSES

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.

